

Séance du 21 septembre 2017

Extrait du recueil des actes  
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire  
de l'UVHC

**Objet** : adoption du règlement du contrôle des connaissances et des aptitudes de l'Institut des Sciences et Techniques de Valenciennes (ISTV) – Cycles Master et Licence

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'UVHC s'est réunie en formation plénière en salle du conseil Nicole CLEUET – bâtiment Matisse – Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines le jeudi 21 septembre 2017, sur la convocation de Monsieur Abdelhakim ARTIBA, Président de l'Université et sous la présidence de Monsieur Franck BARBIER, Vice-Président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

Le quorum étant atteint,

Vu les articles L712-6-1, L613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Monsieur le Vice-Président laisse la parole à M. Thierry DELOT, Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de Valenciennes (ISTV) qui présente les modifications apportées aux règlements du contrôle des connaissances et des aptitudes du

- Cycle Master – Master Sciences, Technologies, Santé,
- Cycle Licence – Licences Sciences, Technologies, Santé, DEUST et Licences Professionnelles.

Après en avoir délibéré,

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte à l'unanimité des voix les règlements du contrôle des connaissances et d'aptitudes de l'Institut des Sciences et Techniques de Valenciennes.

Fait à Valenciennes, le 26 septembre 2017  
Le Président de l'Université



Professeur Abdelhakim ARTIBA

Date de publication

02 10 2017